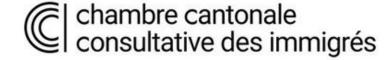


Bureau d'information et de communication



Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Nomination des membres de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) pour la nouvelle législature

Le Conseil d'Etat a nommé les 19 personnes qui siégeront à la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) durant la législature 2022 à 2027. Les membres de la CCCI sont nommés ad personam par le Conseil d'Etat. La présidence sera assurée par M. Fathi Derder, journaliste et ancien conseiller national. Selon la loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du 23 janvier 2007, la CCCI est un organe consultatif qui étudie les moyens d'améliorer l'intégration des étrangers et de lutter contre les discriminations depuis sa création en 1998.

Composée, en conformité avec les dispositions réglementaires, de dix représentants d'associations de personnes migrantes, quatre membres de commissions communales suisses-immigrés (CCSI), trois représentants des communes, de la déléguée cantonale à l'intégration Mme Amina Benkais-Benbrahim et présidée par Monsieur Fathi Derder, la Chambre cantonale consultative des Immigrés (CCCI) a notamment pour mission d'organiser des rencontres pour informer sur des problématiques concernant les étrangers et pour permettre des échanges entre les personnes étrangères et suisses.

A chaque législature, la CCCI se dote d'un programme de travail. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une méthodologie adoptée par le Conseil d'Etat en 2014: la CCCI adopte des thématiques annuelles pour la législative en cours, chacune encadrée par un groupe d'experts.

Durant la période 2017-2022, perturbée par les années de pandémie, trois thématiques ont été traitées lors des Assises vaudoises de l'immigration organisées par la CCCI: l'image des migrants dans les médias, la jeunesse et la migration, les langues et cultures d'origine. Au-delà de ces rendez-vous annuels, la CCCI a mené d'autres actions et a publié en août 2022 un bilan de législature qui retrace l'ensemble de ses travaux et activités.

Lors de sa première séance, la CCCI devra adopter son programme de travail pour la durée de la législature définissant ses objectifs, ses actions et son calendrier. Pour

mener à bien ses travaux, la CCCI se réunira en séance plénière au moins trois fois par an et pourra compter sur des groupes de travail interne pour l'organisation de ses deux événements annuels : la rencontre des commissions consultatives suissesimmigrés (CCSI) et les Assises de l'immigration.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Fathi Derder, président, Chambre cantonale consultative des immigrés DEIEP, Amina Benkais-Benbrahim, déléguée cantonale à l'intégration